N° de R.G. :/	
DEMANDEUR	DEFENDEUR
NOM:	NOM:
Nature du contrat [] verbal [] écrit du :	Nature du contrat [] verbal [] écrit du :
Durée [] indéterminée [] déterminée	Durée [] indéterminée [] déterminée
1 ^{er} jour de travail	1 ^{er} jour de travail
Date de fin de contrat	Date de fin de contrat
Rupture [] licenciement [] démission [] autre	Rupture [] licenciement [] démission [] autre
Fonctions exercées	Fonctions exercées
Salaire brut	Salaire brut
Effectif de l'entreprise	Effectif de l'entreprise
Convention collective	Convention collective
Code A.P.E. (NAF)	Code A.P.E. (NAF)
	* *
MODIFICATION DE DEMANDE(S) / EXCEPTIONS DE PROCEDURE	DEMANDE RECONVENTIONNELLE / EXCEPTIONS DE PROCEDURE
□ suite au verso	
□ le bureau de conciliation constate la non conciliation des parties □ le bureau de conciliation constate la conciliation partielle des parties □ le bureau de conciliation fixe le délai de communication des pièces et conclusions comme suit: AVANT LE : pour le demandeur & AVANT LE : pour le défendeur	
☐ le bureau de conciliation fait application de l'article R1454-01 du code du travail (Nomination de conseillers rapporteurs) ☐ le bureau de conciliation fait application de l'article R1454-14 du code du travail (mesures provisoires)	
DECLARATIONS DU DEMANDEUR	DECLARATIONS DU DEFENDEUR
□ suite au verso	
RÉSULTAT: NON CONCILIATION ET RENVOI DEVANT LE BUREAU DE JUGEMENT DU à h	
En foi de quoi le présent procès-verbal a été établi et signé. LE DEMANDEUR LE DÉFENDEUR	LE GREFFIER LE PRÉSIDENT

Procès-verbal de l'audience de conciliation du _

PAGE 2